Docusign Envelope ID: 0384F5C9-B02D-441A-9B61-C132C68BF2BD

DUCASTEL

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 18 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : MACON (71000)
14 RUE DES MINIMES ET 17 RUE ST NIZIER

342 287 828 RCS MACON

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 3 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
et le trois octobre,

la société FABRICE TRAVERSA IMMOBILIER représentée par Monsieur Fabrice TRAVERSA, agissant en qualité de président, associée unique de la société DUCASTEL, a établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal.

L'associée unique est en possession des documents suivants :
- le rapport du président,
- les statuts sociaux,
- le texte des décisions proposées.

Elle précise l'ordre du jour des présentes décisions :
- Transfert de siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour formalités.

L'associée unique prend alors les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'associée unique décide de transférer, à compter du 17 septembre 2025, le siège social de MACON (71000) 14 rue des Minimes et 17 rue St Nizier, à CHARNAY-LES-MACON (71850) 31 place de Levigny.

DEUXIEME DECISION

En conséquence de la résolution qui précède, L'associée unique décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 5 des statuts :

"Article 5 - Siège social"

"Le siège social est fixé à CHARNAY-LES-MACON (71850) 31 place de Levigny."
Le reste de l'article sans changement.

Paraphe

Docusign Envelope ID: 0384F5C9-B02D-441A-9B61-C132C68BF2BD

TROISIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associée unique.

L'associée unique

Signé par :
Fabrice TRAVERSA
649C844B24DF4A2...